



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°70
25 novembre 2020



- Décisions du 20 novembre 2020 portant délégation de signature :	
*ordonnateurs secondaires	P 2
*marchés	P 6
*achats	P 9

Direction territoriale Nord-Est

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Antoine VOGRIG, directeur territorial adjoint ;
- Mme Myriam MATHIS, secrétaire générale et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Sandra THIEBLEMONT, cheffe du pôle ressources humaines ;
- M. François HOFF, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- M. Xavier MANGIN, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- M. Jean-Marc PEGERE, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Marion FISCHER, adjointe ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Christine KOENIG, cheffe du pôle financier et comptable, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme KOENIG à Mme Patricia BOUDIERE, adjointe à la cheffe du pôle financier et comptable, cheffe du Centre des Services Partagés (CSP) dépenses de VNF à Nancy,

et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes KOENIG et BOUDIERE, à Mme Perrine COURTOIS, chargée de mission programmation,

et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes KOENIG, BOUDIERE et COURTOIS, à Mme Anne DIDIER, cheffe du pôle tourisme domaine recettes, cheffe du CSP recettes de VNF à Nancy ;

- Mme Anne DIDIER, cheffe du pôle tourisme domaines recettes, responsable du CSP recettes de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Christine KOENIG, cheffe du pôle financier et comptable.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

La décision de M. Pascal Gauthier, directeur territorial Nord-Est, portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 25 août 2020 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2020 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	M. Samuel GRANDCLAUDE, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. GRANDCLAUDE, à M. Jean-Philippe ROMARY, chef du pôle ressources éco - responsabilité
Ressources humaines	Mme Véronique VILLA, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLA, à Mme Sandra THIEBLEMONT, cheffe du pôle ressources humaines
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	M. Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de M. LUGHERINI, à M. Xavier MANGIN, chef d'arrondissement
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Mme Blandine MERTZ et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MERTZ, à M. Maryan KOLANEK, chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Mme Leslie DEGEORGE, cheffe du bureau de la commande publique
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	M. Brice MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICEAU, à M. Laurent LEMOINE, premier adjoint au chef de l'UTI, et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MORICEAU et LEMOINE, à M. Christophe THEVENIN, deuxième adjoint au chef de l'UTI
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardenne	M. Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Henri DUPONT, adjoint au chef de l'UTI
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy	M. Rodolphe JUDON et en cas d'absence ou d'empêchement de M. JUDON, à M. Florent BORTOLOTTI, adjoint au chef de l'UTI

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	<p>Mme Séverine MOISSETTE-LABORY et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOISSETTE-LABORY, à Mme Catherine FRANCOIS, première adjointe à la cheffe de l'UTI,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MOISSETTE-LABORY et FRANCOIS, à M. Claude THIEBAUT, deuxième adjoint à la cheffe de l'UTI,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme FRANCOIS et M. THIEBAUT, à M. Didier GAILLARD, chef de l'agence de Toul/UTI Moselle,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme FRANCOIS et M. THIEBAUT, à M. Stéphane BARELLI, chef de l'agence de Pont-à-Mousson/UTI Moselle</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	<p>M. Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint au chef de l'UTI</p>
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne	<p>M. Pascal DUPRAS et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET adjoint au chef de l'UTI,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à M. Pascal GIROUD, chef de l'agence de Saint-Dizier,</p> <p>et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à Mme Mathilde MORIZOT, cheffe de l'agence de Longeau</p>

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 25 août 2020 de M. Pascal GAUTHIER, directeur territorial Nord-Est, portant délégation de signature en matière d'ordre général,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GAUTHIER, directeur territorial Nord-Est et de M. Antoine VOGRIG, directeur territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences à :

1.1 Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées,

- Mme Myriam MATHIS, secrétaire générale et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme MATHIS, à Mme Sandra THIEBLEMONT, cheffe du pôle ressources humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes MATHIS et THIEBLEMONT, à M. Jean-Philippe ROMARY, chef du pôle ressources éco-responsabilité ;

- M. François HOFF, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François HOFF, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe ;

- M. Xavier MANGIN, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,

- M. Jean-Marc PEGERE, chef de l'arrondissement, maîtrise d'ouvrage, prospective et finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PEGERE, à Mme Marion FISCHER, adjointe,

- M. Pascal DUPRAS chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET, adjoint,

et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à Mme Mathilde MORIZOT, cheffe de l'agence de Longeau de l'UTI CCB,

et en cas d'absence ou d'empêchement de MM. DUPRAS et CARBILLET, à M. Pascal GIROUD, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB ;

- M. Rodolphe JUDON, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JUDON, à M. Florent BORTOLOTTI, adjoint ;

- M. Brice MORICEAU, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICEAU, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MORICEAU et LEMOINE, à M. Christophe THEVENIN, adjoint ;

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Henri DUPONT, adjoint ;

- Séverine MOISSETTE-LABORY, cheffe de l'UTI Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement de Séverine MOISSETTE-LABORY, à Mme Catherine FRANCOIS, adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Séverine MOISSETTE-LABORY et Catherine FRANCOIS, à M. Claude THIEBAUT, adjoint ;

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme FRANÇOIS et de M. Claude THIEBAUT, à M. Stéphane BARELLI, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme FRANÇOIS, MM. THIEBAUT et BARELLI, à Didier GAILLARD, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul de l'UTI Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme FRANÇOIS et de M. Claude THIEBAUT, à M. Didier GAILLARD chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme FRANÇOIS, MM. THIEBAUT et GAILLARD à M. Stéphane BARELLI, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

1.2 Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux ;
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services.

- Mme Véronique VILLA, responsable de l'unité gestion de proximité – ressources humaines / secrétariat général ;

- M. Samuel GRANDCLAUDE, responsable du centre de ressources / secrétariat général ;

- M. Xavier LUGHERINI, responsable du pôle transport, action commerciale et communication de l'arrondissement développement de la voie d'eau ;

- Mme Blandine MERTZ, responsable du bureau des affaires générales de l'arrondissement environnement, maintenance et exploitation ;

- Mme Leslie DEGEORGE, responsable de l'unité commande publique de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances.

Article 2 :

La décision de M. Pascal GAUTHIER, directeur territorial Nord-Est portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés du 25 août 2020 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2020 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE

Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 25 août 2020 de M. Pascal GAUTHIER, directeur territorial Nord-Est, portant délégation de signature en matière d'ordre général,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Secrétariat de direction

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- THOUVENIN Marine

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DIDIER Anne
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BATTAGLIA Philippe
- CHENOT Stéphanie
- KOLANEK Maryan
- MARTIN Aude

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DEGEORGE Leslie
- LEUVREY Valérie

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BENMESBAH Kamila
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- GRANDCLAUDE Samuel
- GRILLETTA Mattéo
- JANNEL Olivier
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENARD Jean-Luc
- ROHRBACH Sylvain
- SOGNE Elodie
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BRICHON Damien

Montant inférieur à 500 € HT :

- LANDOT Edith

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BOHIN Christian
- COQUIN Claudine
- DEMANGE Bruno
- GIARD Mathieu
- LEMOINE Laurent
- LUDWIG Sylviane
- MARTIN Stéphanie
- MASSART Joël
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- THEVENIN Christophe

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- CHAPRON Sébastien
- DETHOREY Jean
- RIBON Alexandre

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ALBERICI Bruno
- BARET Anthony
- BASILE Dominique
- COCHETEUX Jean-Jacques
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- GUETTIER Delphine
- MARCHAL Régine
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène
- WYSOCKI Patrick

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CLAUDE Stéphane
- DEBRIERE Pascal
- DEPARIS Béatrice
- FRANCOIS Régis
- GAY Amélie
- HERBUVAUX Laurent
- ILLY Jean-Paul
- MOUTTON Xavier
- PIERNOT Alexia
- PIGATO Sébastien
- POLO Romain

U.T.I. Moselle

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- FRANCOIS Catherine
- THIEBAUT Claude

Agence « Exploitation »

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- DURTHALER-LEMOINE Monique
- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- CAMPOS PEREIRA Manuel

Agence « Ingénierie et maintenance »

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DE LAZZER Xavier
- WAGNER Eric

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- BELIN Christophe
- BOLLECKER Raphaël
- CORVISY Cyril
- JOLY Jocelyn
- MIGLIOLI Marc
- MORELLE Patrick
- RUCHET Michel
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- JACQUOT Pascal

Agence de Metz

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- KOHLER Laurence

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- HENRION Aurélien

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- MAOUCHI Alain

Agence de Pont à Mousson

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARELLI Stéphane

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ROBIN Joël

Agence de Toul

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- GAILLARD Didier

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- NOISETTE Thierry

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- WINGLER Christa

U.T.I. Meuse-Ardennes

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DUPONT Henri
- JACOTTIN Francis
- MACEL Patrice
- MACEL Dominique
- MANETTA Michaël
- MAUBACQ Frédéric
- MESSION Nicolas
- MEYERS Thierry
- PITTAU Olivier
- RYDZIK Bruno
- SIMON Pascal
- VILLA Thibaut

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- ADNET Christine
- CHOUET Jean-Luc
- CORDIER Alain
- DELIGNY Josian
- GARDIEN Marie-Catherine
- GEMINEL Adrien
- GERNELLE Guillaume
- GUILLAUME Daniel
- GOFFETTE Fabrice
- GOMES Nicolas
- GOULET Fabrice
- JEANNETTE Jean-Michel
- LANDOT Edith
- LAURENT Bernard
- LEBARS Pascal
- LELOUP Stéphane
- LEPRINCE Romuald

- HENRY Maxime
- PICASSO Rémy
- PROFILI Pascal
- UNDREINER Stéphane
- VIVIANI Jean-Pierre

U.T.I. CCB

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CARBILLET Gérard

Agence de Longeau

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BILAND Céline
- GIRARDIE Elodie
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- MORIZOT Mathilde
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

Agence de Saint-Dizier

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ESMARD Jean-Jacques
- FLAMERION Philippe
- GIROUD Pascal
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MION Christophe
- SUGNEAU Jean-Claude

Article 2 :

La décision de M. Pascal Gauthier, directeur territorial Nord-Est, portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4 000 € du 25 août 2020 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2020 et sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE